

Madame Emmanuelle CORDIER
Présidente de la FNDT
Le 03 avril 2025

À l'attention de Monsieur le 1^{er} Ministre François BAYROU
Monsieur le Ministre Yannick NEUDER
Ministre délégué de la santé et de l'accès aux soins,
De Monsieur Thomas FATOME
Le Directeur Général de la CNAM/UNCAM

Importance : Haute :

Objet : Situation relative « aux négociations » en cours au titre du transport de malades assis par taxis.

Monsieur le 1^{er} Ministre,

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente et par suite de nos derniers échanges avec la CNAM/UNCAM et son Directeur général en date du 1^{er} avril 2025 portant sur la future convention de transport de malade par taxi. Nous nous devons de vous faire part de notre effarement quant aux considérants de formes et de fonds entourant la tenue de cette « Négociation » par une administration sous supervision paritaire, sous la supervision du gouvernement et du parlement.

Nous ne pouvons accepter d'être mis devant le fait accompli sur des éléments ainsi que des fondements pour le moins insincères, en lien avec un manque évident de bonne foi devant présider à toute négociation.

L'on ne peut sérieusement accepter le et les manquements à la parole donnée, aux engagements pris et non suivis d'effets. Tout comme nous ne pouvons accepter d'être mis en position d'insécurité économique et sociale sur des paradigmes faisant fi de toutes considération de gestion d'entreprise et de transport.

Nous pourrions multiplier à l'envie les éléments pour partie déjà transmis à vos services, sur lesquels nous n'avons aucun retour, hormis ce dédain affiché envers notre réalité de chef d'entreprise et des obligations afférentes posées par l'état, vous-même donc, et la CNAM.

Considérant néanmoins qu'il convient de reprendre quelques éléments de langages, de postures pris par vos services, administrations, ministères, CNAM.

1/ Depuis janvier 2024 toute la communication du gouvernement, ministre des Finances en tête, du directeur général de la CNAM, s'évertuent à marteler que l'on est en présence d'une dérive des dépenses de transport de malade.

Cette assertion infondée et ne reposant sur aucuns éléments d'appréciations imputables aux entreprises de taxi.

En effet, venir prendre pour assise une augmentation du besoin de transport issu de vos décisions politiques de fermetures de lits, d'établissements, d'augmentations de la démographie et du vieillissement de la population est pour le moins un biais d'analyse, voire une faute de gestion et l'on comprend alors mieux l'inconséquence de la gestion des finances publiques à laquelle nous faisons face.

Confondre en effet la réponse aux besoins générés par des facteurs décisionnels de politique et de santé publique depuis 20 ans ayant pour corolaire une augmentation du volume de transport avec son prix et tout bonnement mensonger.

D'autant que les propres chiffres de l'assurance maladie, de notre rapport KPMG, démontrent sans ambages, que le prix du transport individuel à lui baisser en euros constant depuis 2019. Nous vous rappelons que l'inflation ce sont nos entreprises qui la subissent sans report auprès de l'assurance maladie. Mieux encore, lors de la crise des carburants, une augmentation exceptionnelle avait été accordée de 3.5% sans que celle-ci doive être intégrée au volume de dépense. Engagement écrit du directeur général non respecté.

Certes, une doxa établit veut que la répétition d'un fait ; d'un biais erroné devienne vérité révélée. L'on s'aperçoit que les moyens utilisés par nos instances gouvernantes se hissent à hauteur des artefacts de régime que vous dénoncez par ailleurs. La parole publique n'en ressort que plus dévalorisée.

2/ Sans nous appesantir sur des non-réponses à l'ensemble des questions posées lors de cette fameuse réunion, et faisant fi du mépris affiché envers les représentants des taxis et des taxis eux-mêmes, il convient de revenir sur un élément de scission des territoires que vous opérez à travers cette nouvelle convention pluriannuelle au regard du socle et fondement de notre république.

Considérant que l'assurance maladie retient 11 métropoles pour l'application de certaines dispositions tarifaires ; considérant que sont définies légalement, réglementairement 21 métropoles, nous avons demandé sur quels critères reposaient l'exclusion de 10 métropoles reconnues par l'État. Mesure d'économie nous fut -il répondu.

Réponse pour le moins exquise, ou une autorité sous délégation de service public se permet de ne pas respecter les critères légaux. Mieux encore si vous prenez la peine de prendre les exclus, vous vous apercevrez que l'on a une répartition spatiale étonnante, avec un arc allant de la Bretagne/région centre/est, sud-est.

L'égalité des territoires ? une option sans aucun doute, l'égalité devant les définitions légales, epsilon, la fracture territoriale et l'égal accès des droits ; une vague notion. Ou comment obère t'on la réalité que l'on ne saurait percevoir.

L'on pourrait multiplier les exemples et argumentaires. Il se trouve malheureusement que l'argutie sérieuse, construite, instruite, reposant sur des éléments factuels n'emportent objectivement aucune adhésion et ou ne fait sens aux oreilles de l'état et de ses commis.

L'on pourrait s'étonner quand ces temps politiques singuliers, la prise en compte des enjeux ainsi que des sujets majeurs de nos citoyens, entreprises, forces vives de la nation ne soient pas entendues. Soyez rassuré Monsieur le 1^{er} Ministre, notre profession en prend une nouvelle fois son parti par le biais du continuum de l'action publique envers elle, par les biais de son peu d'attention de son ministre de tutelle qui omet de nous recevoir depuis sa prise de fonction.

Vous nous objecterez que la surprise ne devrait être de mise au regard du continuum des ministres successifs à ne point vouloir nous percevoir.

Certes, vous nous objecterez que nous ne représentons que « 45 000 entreprises et 30 000 salariés » et que notre peu de poids n'emporte aucune urgence et/ou attention.

Nous en prenons acte Monsieur le 1^{er} Ministre. Acte de l'autisme dont on fait montre à notre égard, actes des manœuvres dilatoires visant à reporter vos fautes de gestions en matière de santé publique (Gouvernements successifs) ; acte que l'asphyxie programmé de notre profession n'a pour dessin que l'introduction de tiers acteurs ; ceux étant étonnamment liés à la puissance publique et aux grands commis de l'état.

Nous prenons acte de n'avoir aucune réponse de nos ministères de tutelles, de vous-même, des autorités en règles générales. Nous prenons acte Monsieur le 1^{er} Ministre, de la césure engendrée avec notre profession.

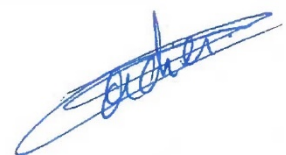
Sachez que nous regrettons profondément l'autisme dont les serviteurs de l'état ainsi que ses représentants politiques font montre à notre encontre, engageant le refus de percevoir l'altérité de nos mandants.

Il reste cependant l'espoir, car nous nous nourrissons toutes et tous d'espoir en ce monde, que soit enfin perçu la césure de nos territoires, l'inégalité de traitement de ceux-ci et de leurs citoyens. Que la perception de la réalité de notre monde ne soit plus examinée à travers le prisme de tableau Powerpoint, mal de nos élites en mal de justification de leurs actions. Espoir que l'on reconnaisse que nous sommes dans le réel, gérons des entreprises, des salariés, maillons le territoire national, DROM ET COM compris ; sommes au plus près des besoins de la population.

Restant à votre disposition dans l'hypothèse où notre missive recevrait quelques attentions.

Recevez, Monsieur le 1^{er} Ministre, Monsieur le Ministre délégué à la santé, Monsieur le directeur général de la CNAM, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente de la FNDT
Madame Emmanuelle CORDIER



Copie : DGITM/Ministre délégué aux transports
Copie du courrier adressé en date du 18 mars 2025